

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 Janvier 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Étaient présents (12) : M. Didier GUILBAULT, M. Thierry BENOIST, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Delphine LESOURD, M. Marc LETANNEAUX, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Étaient absents représentés (3) :

M. Roger AUPETIT pouvoir à M. Jean-Michel CASSAGNE
M. Bruno BRETAUD pouvoir à M. Jean-Charles CARRE
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 26 Novembre 2019.
En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Présentation par le SAVI du projet d'aménagement du Lac Mort :

Accompagnée par le SAVI Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre, la commune va profiter de subventions avantageuses pour entreprendre la restauration du cours naturel du ruisseau du lac mort. Ce chantier qui débutera en 2020 consistera à la suppression de la vanne de retenue en béton, ainsi qu'à un reméandrage du lit de ruisseau d'eau permettant d'éviter le réchauffement et l'évaporation de l'eau. Les enfants de l'école seront associés à ces travaux dans le cadre d'un projet pédagogique autour de l'eau.

2. Construction vestiaires Club House – Avant-projet - 037 210 001/2020 :

CONSIDERANT l'avant-projet de la construction de vestiaires Club House présenté par le C.A.U.E (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'avant-projet de la construction de vestiaires Club House présenté par le C.A.U.E,
Fixe le coût prévisionnel des travaux à 338 500 € HT,

Autorise le Maire :

- à choisir un maître d'ouvrage,
- à présenter les dossiers de demande de subvention :
 - Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR),
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR),
 - Fédération Française de Football (FAFA – Fonds d'Aide du Football Amateur)
 - Fonds de concours Communauté de communes,
- à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et à signer tout document s'y rapportant.

3. Demandes de subventions au titre de :

- Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) - 037 210 002/2020
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR) – 037 210 003/2020
- Fédération Française de Football (FAFA – Fonds d'Aide du Football Amateur) – 037 210 004/2020
- Fonds de Concours CCCVL – 037 210 005/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de « Construction vestiaires Club House »,

DEMANDE aux différents organismes les subventions pour l'année 2020, pour financer cette opération,

ARRETE le plan de financement du projet comme suit :

Nature des dépenses	Montant dépenses	Natures des recettes	Montants recettes
Études et maîtrise d'œuvre	41 500.00 €	FDSR : Enveloppe « socle »	6 151.00 €
Travaux aménagements paysagers	42 000.00 €	FDSR : Enveloppe « projet »	54 779.00 €
Mise en place modules	135 000.00 €	Fafa : Mise en place des modules vestiaires	20 000.00 €
		Travaux de stabilisation et de mise aux normes Club House	20 000.00 €
Travaux stabilisation et de mise aux normes	120 000.00 €	DETR 2020	135 400.00 €
		CCCVL Fonds de concours	30 000.00 €
		Total Subventions	266 330.00 €
		Autofinancement	72 170.00 €
TOTAL HT	338 500.00 €	TOTAL HT	338 500.00 €

4. Renouvellement Bail rural – 037 210 006/2020 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'échéance du bail concernant la location de parcelle D 74.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de renouveler le bail suivant :

➤ M. Charlie PICHONNIERE, 111, Les Sartiers 37500 CHINON :

Parcelle D 74 « Villeneuve » à CRAVANT LES COTEAUX,

Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature du bail.

5. Redevance Inhumation et Exhumation en terrain commun – 037 210 007/2020 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les opérations d'inhumation et d'exhumation en terrain commun sont effectuées par le personnel communal, et, à ce titre, les Pompes Funèbres chargées des obsèques versent à la commune une redevance d'inhumation et d'exhumation.

Il propose de fixer le montant de cette redevance à 170 € pour les inhumations et les exhumations effectuées au cours de l'année 2020.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe le montant de la redevance d'inhumation et d'exhumation à 170 €,

Autorise le Maire à émettre le titre correspondant,

Dit que cette indemnité sera reversée en totalité au personnel communal chargé des inhumations et des exhumations.

6. Divers :

Pour info :

- M. BATAILLEAU Pizzaiolo a cessé son activité fin novembre,
- Anciens Combattants : Invitation - la Galette des Rois le 15 Février à RIGNY USSE,
- Assemblée Générale 03 Mars à ST BENOIT LA FORET
- Monsieur le Maire présente une synthèse du rapport du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Basse Vallée de l'Indre 2018,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 25.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 15 Janvier 2020

La Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT